

<http://www.leparisien.fr/romainville-93230/romainville-les-nouvelles-pistes-pour-moderniser-le-centre-de-traitement-des-dechets-13-12-2016-6451875.php>



**Romainville, ce mardi.** Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères a prévu d'importants travaux sur son centre de tri de Romainville. Une concertation est prévue l'an prochain. (LP/E.M.)

En février 2015, devant la fronde d'habitants et d'élus du territoire Est Ensemble, le syndicat de traitement des ordures ménagères (le Sycotom) abandonnait son idée de construire une usine de méthanisation sur son site de Romainville. Près de deux ans plus tard, plusieurs nouveaux projets vont être soumis à concertation, comme en a récemment débattu le comité syndical, afin de moderniser ce vaste site, situé à proximité de la N 3 et du canal de l'Ourcq.

Depuis 1993, y sont installés un centre de tri des collectes sélectives (emballages plastiques ou métalliques par exemple), un centre de transfert des ordures ménagères et une déchetterie. 45 000 t de déchets recyclables et 350 000 t d'ordures ménagères venues de Seine-Saint-Denis et de Paris peuvent y être envoyés.

Objectif global du syndicat avec ce nouveau plan, dont « seules les bases sont définies » : s'approcher du « zéro enfouissement ». Pour cela, le Sycotom affiche plusieurs ambitions comme celles d'augmenter la capacité de la chaîne de tri des déchets recyclables et de refaire à neuf le centre de transfert des ordures ménagères. « Il est en fin de vie, il faut l'adapter aux nouveaux besoins de nos territoires, notamment en ce qui concerne la réception des biodéchets », explique-t-on au Sycotom.

Sur ce point, pas de retour au précédent projet : « Le seul élément certain est qu'il n'y aura pas de méthanisation sur place ». De quoi rassurer ceux qui s'inquiétaient de possibles odeurs nauséabondes et d'un risque d'explosion du méthane. « Nous dialoguons actuellement avec d'autres syndicats de traitement de la région, afin d'envisager la construction d'installations communes », précise le syndicat.

Le déplacement des déchets pourrait être assuré par voie fluviale, mode de transport que le Sycotom

veut développer via le canal de l'Ourcq et le futur port de fret prévu dans la ZAC Ecocité de Bobigny.

Parmi les autres pistes avancées : la création d'un espace dédié au compost des particuliers « dont la capacité sera définie à la suite de la concertation avec les partenaires locaux » et d'une ressourcerie où les habitants pourront faire réparer des objets.

2017 devrait être consacrée aux études techniques, à la concertation et au choix du programme. La consultation du public interviendra l'année suivante pour un objectif de mise en service en 2023.

### **Est Ensemble veut peser, EELV émet déjà des réserves**

Ne répétons pas « les erreurs du passé » ! C'est l'un des messages transmis par le territoire Est Ensemble au Sycotom, le syndicat de traitement des ordures ménagères, qui fourmille de projets pour moderniser son centre de Romainville.

Réunis en conseil de territoire ce mardi soir, les élus devaient se positionner et inviter notamment le syndicat à placer la « concertation et la communication au centre de ses préoccupations » sur « un sujet aussi complexe et sensible ». L'approbation de cette note, qui n'a pas fait l'unanimité parmi les élus, a finalement été reportée. Elle sera retravaillée afin d'obtenir un consensus face au Sycotom.

Juste avant ce conseil, les élus du groupe Ecologie et citoyenneté s'inquiétaient, eux, qu'une « étude de projet d'incinérateur sur le site de Romainville soit envisagée » lorsque le Sycotom évoque l'hypothèse d'une mise en place d'une chaufferie de combustibles solides de récupération (CSR) : « Ce serait un échec de notre politique de développement soutenable et un contresens écologique et historique. »

« Aucune décision n'est prise sur ce sujet », répondait le Sycotom avant le conseil, tout en annonçant « plusieurs options possibles » : « Cela va être l'objet de la concertation. »

Les CSR sont, selon le site de l'Agence de l'environnement (Ademe), « préparés à partir de déchets non dangereux solides, de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en général en substitution d'énergie fossile ».

Elsa Marnette